



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°23/06

L'an deux mille vingt trois à 14h00
Le 9 mars

Date de convocation	2 mars 2023
Nombre de délégués:	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	28 Présents
● Votes par procuration	1 votes par procuration

Étaient présents :

- M. Farid BESSADI
- M. Philippe CLAUDE
- M. Jean François GOSSET
- Mme Inès DE MONTGON
- Mme MARZIA DE BONI
- M. Bernard DEKENS
- M J-Claude JACQUEMART (représente Mme FLORES)
- M. Sébastien PAULET
- M. Christian MAGISSON (représente Mme OLIVIER)
- M. Pascal MAUROY
- M Emmanuel BAUDART
- M. Michel LALLEMAND
- M. Hervé CORVISIER
- M. Alain REUTER
- M. Jean Yves JONET
- M Gery TRONÇON
- M Jean François VALLOIRE
- M. Dominique COLLIN
- M. Alain DUPOMMIER
- M. Claude VALDENNAIRE
- M. Kevin GENGOUX
- M. Yannick ROSSATO
- M. André LIEBEAUX
- M. Eric GILLARDIN
- M Michel NORMAND
- Mme Valérie WOITIER
- Mme Danièle COMBE (représente M VAUTRIN)
- Mme Pascale GAILLOT (pv de MENONVILLE)

Objet de la délibération :

COMPTE DE GESTION 2022

Résultat du vote
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°23/06

Objet de la délibération :

COMPTE DE GESTION 2022

Le payeur départemental nous a transmis le compte de gestion de l'exercice 2022. Ce compte de gestion présente en tous points des résultats identiques au compte administratif.

Constatant la conformité du compte de gestion pour l'année 2022, établi par le Payeur Départemental des Ardennes, avec le compte administratif, lequel présente les soldes suivants :

Exc. Fonctionnement = 100 073,89€
Exc. Investissement = 1 066 914,87€

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après avis du Bureau Syndical,

Le Comité Syndical :

- Approuve le compte de gestion 2022



Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS